

entre les deux pays. La presse a abondamment parlé de l'affaire Jaffe, au Canada comme aux États-Unis. Dans une série de protestations, le Canada a exposé clairement sa position aux autorités américaines devant le refus de ces dernières d'accéder à sa demande pour que M. Jaffe soit libéré et autorisé à rentrer chez lui. Pour justifier sa position, le gouvernement canadien a invoqué le fait que l'affaire porte atteinte à la souveraineté canadienne, au droit international

et au Traité d'extradition signé par les deux pays en 1976 pour perpétuer une tradition datant de 1842, ainsi qu'aux droits fondamentaux du principal intéressé.

Les autorités américaines ont accepté d'extrader les deux chasseurs de prime, lesquels ont renoncé à leur droit d'appel. Ceux-ci ont été libérés provisoirement sous caution en attendant leur procès.